

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

27 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 mars 2024 à 16h à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin, Jacques Bouchard, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Est absent :

Le conseiller, Loïc Dewavrin

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux et elle est tenue selon la loi.

2024-03-108 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2024

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2024 comme suit:

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2024

2. Règlements municipaux

2.1 Adoption du règlement numéro 510-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 45 100\$ relatif au reprofilage des fossés afin de déplacer l'émissaire pluvial de la rue Lalonde

2.2 Adoption du règlement numéro 512-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000\$ pour l'achat d'une propriété immobilière

3. Affaires juridiques

3.1 Renonciation à exercer le droit de préemption sur l'immeuble sis au 1170, chemin du Fleuve (lot 2 047 291) du cadastre du Québec

Période de questions aux citoyens sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2024-03-109 Adoption du règlement numéro 510-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 45 100\$ relatif au reprofilage des fossés afin de déplacer l'émissaire pluvial de la rue Lalonde

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de reprofilage des fossés de la rue Lalonde afin de changer l'émissaire du secteur;

ATTENDU QUE le coût des travaux sont estimés à 45 100\$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les services professionnels et le coût des travaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 12 mars 2024 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Loïc Dewavrin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le conseiller, Loïc Dewavrin a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 12 mars 2024;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement d'emprunt numéro 510-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 45 100\$ relatif au reprofilage des fossés de la rue Lalonde afin de changer l'émissaire pluvial du secteur

QUE le texte du règlement numéro 510-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-03-110 Adoption du règlement numéro 512-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000\$ pour l'achat d'une propriété immobilière

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité des Cèdres d'acquérir l'immeuble sis au 131, rue Valade, Les Cèdres ;

ATTENDU la contre-proposition à une promesse d'achat (numéro 68533) signée entre les parties le 8 mars 2024 par l'intermédiaire de Karine Fortin, courtière et représentant l'agence Vendirect Inc. ;

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités en matière d'habitation prévus au code municipal ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 12 mars 2024 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Michel Proulx ;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire, Bernard Daoust, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 12 mars 2024 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement d'emprunt numéro 512-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000\$ pour l'achat d'une propriété immobilière

QUE le texte du règlement numéro 512-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-03-111 Renonciation à exercer le droit de préemption sur l'immeuble sis au 1170, chemin du Fleuve (lot 2 047 291) du cadastre du Québec

ATTENDU l'entrée en vigueur le 15 mars 2023 du règlement numéro 498-2023 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

ATTENDU les résolutions numéros 2023-03-081 et 2023-11-414 identifiant les lots visés au règlement numéro 498-2023;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 047 291 au 1170, chemin du Fleuve, a notifié à la Municipalité son intention d'aliéner son immeuble;

ATTENDU l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 456 481 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE RENONCER à exercer un droit de préemption pour le lot 2 047 291, sis au 1170, chemin du Fleuve;

DE MANDATER l'étude l'étude Format légal notaires et conseillers juridiques inc. pour la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 456 481 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Période de questions aux citoyens : aucun citoyen présent

Parole au Conseil

2024-03-112 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard

Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 16h09.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier